

## 5. CERTIFIER

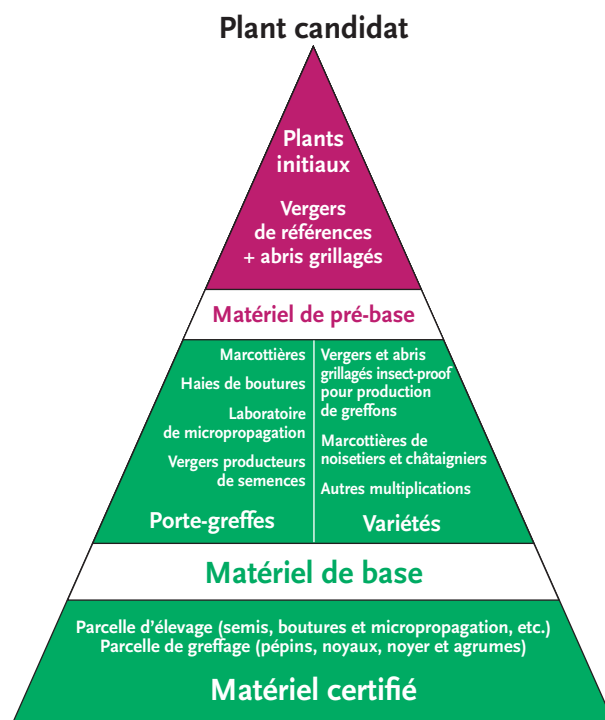
Le Ctifl met en œuvre la certification de plants fruitiers au service de la filière.

### LE CTIFL AUTORITÉ COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE CERTIFICATION

La certification fruitière française est volontaire. Une soixantaine d'établissements de pépinières adhèrent à ce dispositif en France. Le schéma technique s'appuie sur le principe de la multiplication par filiation des matériels fruitiers (variétés et porte-greffe) à partir d'un plant initial sain. Les principales actions du Ctifl recouvrent : le repérage des plantes mères initiales candidates, les analyses sanitaires effectuées dans le laboratoire Ctifl, les analyses biomoléculaires destinées à aider à l'identification variétale, les contrôles de terrain et le contrôle de la traçabilité. Ces moyens permettent de mettre à la disposition de la filière fruitière mondiale du matériel végétal disposant d'un maximum de garanties sanitaires et pomologiques. Le Ctifl a été désigné autorité compétente en charge du contrôle et de la certification des matériels de multiplication fruitiers hors plants de fraisier par arrêté du Ministère de l'Agriculture en date du 19 juillet 2013.

#### Les axes de développement 2015

- La concertation avec la profession et d'autres acteurs pour préparer la révision du Règlement Technique de la certification à la suite des directives européennes d'harmonisation, rentrant en vigueur le premier janvier 2017.
- La sélection conservatrice poursuit en 2015 le développement de son activité à l'exportation.
- L'obtention de l'accréditation ISO 17025 pour le laboratoire Ctifl lui a permis de figurer dans la liste des laboratoires agréés reconnus par le Ministère.



### CHIFFRES CLÉS 2015

SÉLECTION CONSERVATRICE			
DESSCRIPTIF	2013	2014	2015
Variétés en SC (nb)	743	835	894
Porte-Greffe en SC (nb)	66	77	72
<b>Total Sélection Conservatrice</b>	<b>809</b>	<b>912</b>	<b>966</b>
DESSCRIPTIF	2013	2014	2015
Distribution de greffons Cto8 (nb)	22 969	29 339	20 108
Distribution de greffons PAG (nb)	18 320	33 190	56 290
<b>Total Sélection Conservatrice</b>	<b>41 289</b>	<b>60 529</b>	<b>76 398</b>

CERTIFICATION-INSPECTION			
DESSCRIPTIF	2013	2014	2015
Total Production Porte-Greffe Ct 1-5*	10 303 090	9 136 046	10 659 119
Total Production Plants (nb)	4 118 653	3 711 710	3 718 522

\* pour 2015 : chiffre provisoire basé sur le nombre d'étiquettes demandées.

BILAN DES ANALYSES RÉALISÉES PAR LE LABORATOIRE LVBM POUR L'INSPECTION ET LA SÉLECTION CONSERVATRICE	
DESSCRIPTIF	2015
Indexage biologique serre	3 532
Indexage biologique pépinière	570
Tests ELISA	6 114
Tests hybridation moléculaire	737
Tests PCR	164
Tests authenticité variétale	216
<b>Total</b>	<b>11 333</b>

3.7 millions de plants ont été certifiés en 2015, dont 2.4 millions de pommiers. Ces chiffres sont stables depuis quelques années. Si tous les ans environ 10 millions porte-greffe sont certifiés, moins de 40% sont greffés sous certification. Une des raisons est l'exigence de la certification pour les nouvelles variétés : sont certifiables uniquement les variétés pour lesquelles une plante mère initiale candidate est entièrement saine. Les contrôles sanitaires incluent les indexages biologiques en pépinière et se terminent après observation sur bois et fruit. Ce procédé prend 3 ans en moyenne.

### Sélection conservatrice : des exportations hors de l'Union européenne

L'ensemble du matériel végétal issu d'un cultivar (variété ou porte-greffe) provient d'un seul arbre sélectionné pour ses qualités variétales et sanitaires. L'équipe de la sélection conservatrice est chargée de la conservation de ce cultivar et de la diffusion, à partir de cet arbre sélectionné, de matériel initial sain et authentique : greffons, boutures, plants (scion ou marcotte) Virus Free. Nous effectuons également, à la demande, des introductions *in vitro* de porte-greffes fruitiers.

Ainsi, des contrôles sanitaires réguliers, un processus de diffusion basé sur la filiation et des infrastructures tels que des abris Insect Proof, permettent de garantir l'état sanitaire et l'authenticité génétique du matériel végétal multiplié.

Parallèlement à l'activité de certification, la sélection conservatrice a poursuivi en 2015 le développement de son activité d'exportation de matériel végétal fruitier expérimental hors de l'Union Européenne : USA, Chili, Australie, Afrique du Sud. Le centre Ctifl de Lanxade a été reconnu centre d'exportation offshore de matériel Prunus et Malus par le Ministère Néozélandais. L'obtention de cet agrément permettra aux éditeurs/obteneurs français (voire étranger) d'introduire du matériel végétal fruitier avec une quarantaine réduite.



Contrôle de l'authenticité pomologique des plantes mères initiales

### Le contrôle de plants truffiers mycorhizés

Dans le cadre de son activité de « certification », le Ctifl réalise également le contrôle de plants truffiers mycorhizés chez les pépiniéristes volontaires à ce dispositif. Les plants contrôlés et acceptés garantissent un niveau de mycorhization élevé ainsi qu'une pureté de mycorhization. L'étiquette Ctifl Référence® que le pépiniériste appose lui permet de commercialiser des plants de qualité reconnue.



Mycorhizes de *Tuber melanosporum*

Les truffes servant à inoculer les plants à contrôler sont examinées individuellement afin de vérifier si l'espèce observée est réellement celle que le pépiniériste désire. *Tuber melanosporum* et *Tuber uncinatum* sont les espèces les plus fréquemment contrôlées. L'examen renseigne également sur la quantité de spores et leur maturité.

Les plants à contrôler sont regroupés en lots par les pépiniéristes. Le contrôle se fait par échantillonnage sur des plants de un ou deux ans, trois ans selon certaines conditions. Les lots de plants bien mycorhizés et respectant des normes de taille et de diamètre au collet sont acceptés. Les lots non conformes seront éventuellement recontrôlés l'année suivante ou détruits. Chaque plant accepté est étiqueté individuellement avant sa commercialisation.

175 kg de truffes *Tuber melanosporum* et 43,5 kg de *Tuber uncinatum* contrôlées entre janvier et mars 2015

#### CONTRÔLE DES PLANTS POUR LA SAISON 2015 (DU 24 SEPTEMBRE 2015 AU 29 FÉVRIER 2016)

##### *T. melanosporum*

Plants 1 an	63 766 plants contrôlés	22 985 plants acceptés (36%)
Plants 2 ans	96 615 plants contrôlés	72 072 plants acceptés (74,6%)

##### *T. uncinatum*

Plants 1 an	6 336 plants contrôlés	428 plants acceptés (6,8%)
Plants 2 ans	8 639 plants contrôlés	7 166 plants acceptés (82,9%)